



Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 085-200061265-20260313-2026_2_09-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 18

DELIBERATION
DL CIAS 2026-2-09

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 17 MARS 2026
- la publication le : 17 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 5 mars, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Béatrice BESSONNET, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Christine CRESTOIS, Nelly HERROU, Nadine LECART, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : François BLANCHET à Jean SOYER, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Denise RENAUD à Maryse AUGUIN, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Mylène BLANCHARD est désignée secrétaire de séance.

ALSH – TARIFS SEJOURS ETE 2026

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

17 MARS 2026

ID : 085-200061265-20260313-2026_2_09-DE

Dans le cadre de la compétence enfance mercredis/vacances exercée, depuis le 1^{er} janvier 2022, par le CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et avec l'objectif d'assurer l'harmonisation tarifaire des ALSH et des séjours, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la grille tarifaire des séjours été 2026 présentée en annexe.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.112-2 II, L.227-4, R.123-20 et suivants, R.123-25 et R.227-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération n°2025 03 02 du 5 juin 2025 portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le BP 2026,

Vu les tarifs séjours été 2026 soumis en annexe,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les tarifs séjours été 2026 tels qu'ils sont présentés au rapport pour les 7 accueils de loisirs sous gestion communautaire, à savoir ceux de Brem sur Mer, Commequiers, Le Fenouiller, Givrand, Landevieille, Saint Hilaire de Riez et Saint Révérend.

Article 2 : d'autoriser le Monsieur le Président ou son représentant, à prendre tout acte d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 13 mars 2026,

Le Vice-Président du CIAS,

Jean-SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.